



MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7
du Code de la Commande Publique.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN SUR LE SITE MATTEOTTI A BORDEAUX

Règlement de la Consultation

Dates et heure limites de réception des offres

30 octobre 2026 à 12h00

ACHETEUR

Maître d'ouvrage :

Bordeaux Métropole



Mandataire du maître d'ouvrage :

SRIA (Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement) de l'Université de Bordeaux

N° de marché

2	0	2	6	-	1	2	
---	---	---	---	---	---	---	--

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1.	IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2.	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2.1	DESCRIPTION SUCCINCTE DE L'OPERATION	3
2.2	NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
ARTICLE 3.	CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	5
3.1	DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	5
3.2	ÉTENDUE DE LA MISSION	5
3.3	DECOMPOSITION DU MARCHE EN TRANCHES	5
3.4	MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
3.5	REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES	5
ARTICLE 4.	CONDITIONS RELATIVES A LA CONSULTATION	5
4.1	PROCEDURE DE PASSATION	5
4.2	VARIANTES	6
4.3	DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	6
4.4	VISITE DE SITE OBLIGATOIRE	6
ARTICLE 5.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 6.	NIVEAUX MINIMAUX DE CAPACITES PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES ET FINANCIERES REQUIS	7
ARTICLE 7.	PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	7
7.1	PIECES DE LA CANDIDATURE A PRODUIRE	7
7.2	PIECES DE L'OFFRE A PRODUIRE	8
7.3	PRECISIONS SUR LA PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE	9
ARTICLE 8.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	9
ARTICLE 9.	DEROULEMENT EN CAS DE NEGOCIATION	10
ARTICLE 10.	CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	10
ARTICLE 11.	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
ARTICLE 12.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	12

Article 1. Identification de l'acheteur

Maître de l'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Esplanade Charles de Gaulle, 33045 BORDEAUX CEDEX

Mandataire du maître d'ouvrage :

SRIA de l'université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni -33000 BORDEAUX

Article 2. Objet de la consultation

Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet une Mission de Maîtrise d'œuvre **pour la mise en œuvre de travaux de gros entretien du site Matteotti à Bordeaux.**

Lieu(x) d'exécution : Commune de Bordeaux.

Code NUTS : FRI12

2.1 Description succincte de l'opération

Les travaux consistent à réaliser des réparations provisoires et une mise en conformité réglementaire de divers hangars existants du site dit « Matteotti » exploité par les services techniques de la métropole de Bordeaux (propreté, éclairage public et mobiliers urbains, etc.). A terme (horizon 5 à 10 ans), le site est destiné à être déconstruit dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain actuellement à l'étude. Les travaux comportent :

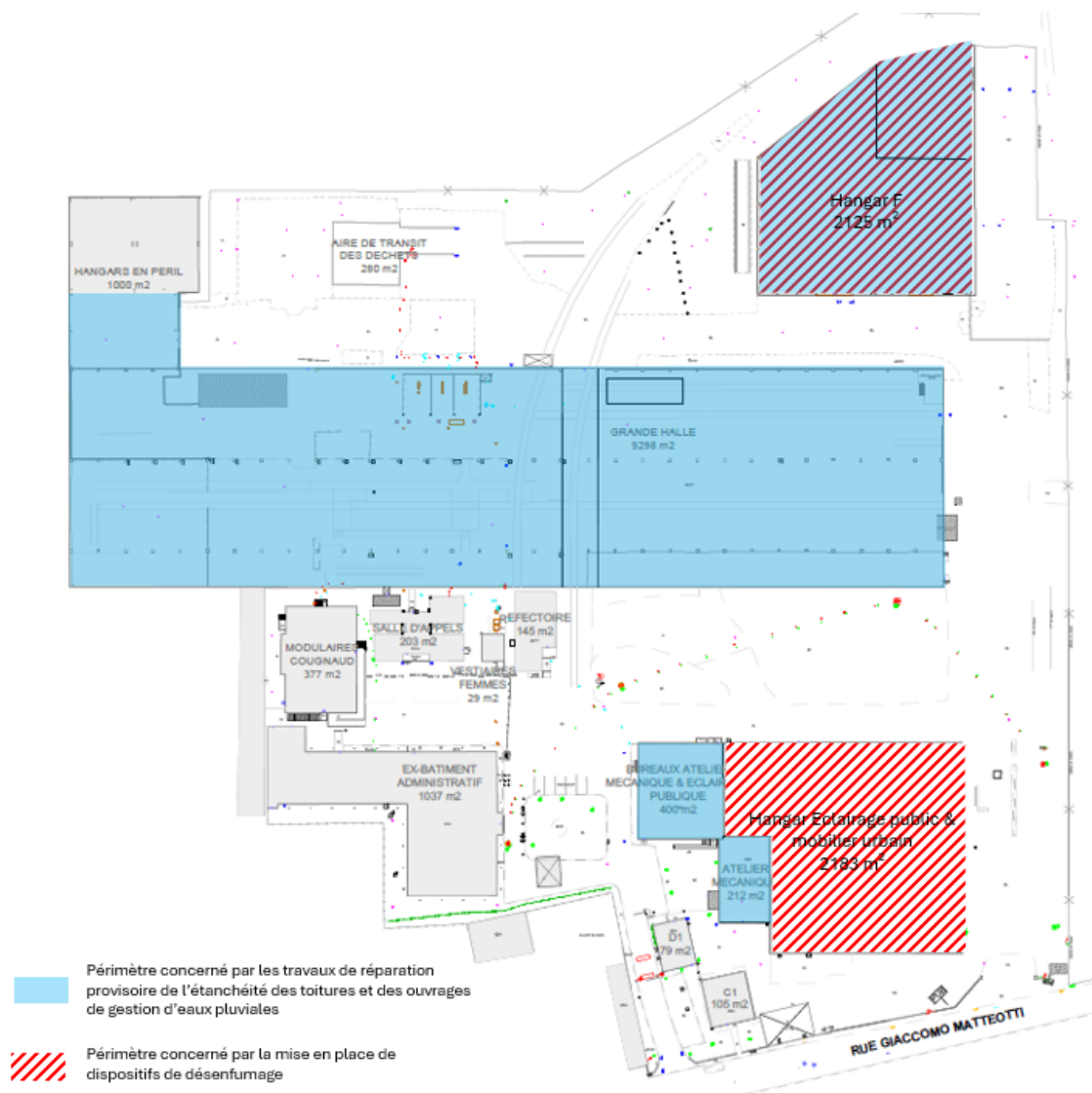
- La réparation provisoire de l'étanchéité des toitures et des ouvrages de gestion d'eaux pluviales (chéneaux, descentes EP) de la grande halle, du hangar F et de l'atelier mécanique (bureaux + atelier) afin de procéder à leur mise hors d'eau. Le périmètre des bâtiments concernés est indiqué sur le plan ci-dessous.
- La mise en conformité réglementaire du hangar F et du hangar éclairage public (entrepôts de plus de 300 m²) par la mise en place de dispositifs de désenfumage. Le périmètre des bâtiments concernés est indiqué sur le plan ci-dessous.

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021



Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit :

- Réalisation des études : 12/2026 à 02/2027
- Consultation marchés travaux : 03/2027 à 04/2027
- Réalisation des travaux (y compris période préparatoire) : 05/2027 à 08/2027
- Levée des réserves : 09 à 10/2027

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de :

- **Tranche Ferme** : réparation provisoire de l'étanchéité des toitures et des ouvrages de gestion d'eaux pluviales (chéneaux, descentes EP) de la grande halle, du hangar F et de l'atelier mécanique : 150 000 € HT
- **Tranche optionnelle 1** : mise en place de dispositifs de désenfumage du hangar F et du hangar éclairage public : 200 000 € HT

2.2 Nomenclature communautaire

- ☒ Marché global ☐ Marché alloti

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction 71310000	

Article 3. Conditions relatives au marché

3.1 Durée du marché - Délais d'exécution

La durée prévisionnelle du marché est de 22 mois toutes tranches confondues (y compris période de parfait achèvement).

3.2 Étendue de la mission

Le titulaire se verra attribuer un marché selon les éléments de missions figurants dans le tableau ci-dessous et dans les conditions fixées aux articles R2431-1 à R2431-37 du code de la commande publique relatif à la mission de maîtrise d'œuvre privée.

3.3 Décomposition du marché en tranches

La prestation de maîtrise d'œuvre comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Tranches	Missions MOE
TRANCHE FERME (TF) :	En phase conception pour l'ensemble des ouvrages de l'opération : • DIAG • PRO-DCE • ACT En phase réalisation, pour les ouvrages concernés par les travaux de réparation provisoire de l'étanchéité des toitures et des ouvrages de gestion d'eaux pluviales : • VISA • DET • AOR/GPA
TRANCHE OPTIONNELLE 1 (TO) :	En phase réalisation, pour les ouvrages concernés par la mise en place de dispositifs de désenfumage : • VISA • DET • AOR

3.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le marché est à prix global et forfaitaire révisable.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et aux sous-traitants de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai maximal de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.5 Réalisation de prestations similaires

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu, avec l'attributaire du présent contrat, à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires.

Article 4. Conditions relatives à la consultation

4.1 Procédure de passation

La présente consultation est passée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la Commande Publique en utilisant la procédure adaptée.

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Le marché public ou l'accord-cadre met en œuvre une clause sociale :

☒ NON OU ☐ OUI

Le marché public ou l'accord-cadre met en œuvre une clause environnementale :

☐ NON OU ☒ OUI

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R2113-7 et R2113-8 du Code de la Commande Publique.

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement.

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire du groupement.

Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire sera obligatoirement un Bureau d'études.

4.2 Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

4.3 Délai de validité des offres

Délai de validité des offres : **180 jours** à compter de la date limite de réception de l'offre.

4.4 Visite de site OBLIGATOIRE

Une visite du site est prévue le **13 octobre 2026 à 10h00** sur site.
66 rue Giacomo Mattéotti – 33100 BORDEAUX

Une attestation de visite vous sera remise lors de la visite.

LA PRESENCE DES CONCURRENTS A CETTE VISITE DE SITE EST OBLIGATOIRE

Article 5. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

I-Dossier Pièces Administratives :

- 0 Le règlement de la consultation (RC) ;
- 1 L'acte d'engagement (AE) et son annexe DPGF ;
- 2 Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe convention Ediflex ;

II-Diagnostics :

- 3.1 Plan masse du site
- 3.2 Rapports amiante avant travaux (grande halle, hangar F et hangar éclairage public)
- 3.3 Rapport amiante HAP enrobés (hangar F et hangar éclairage public)
- 3.4 Rapport plomb (hangar F et hangar éclairage public)
- 3.5 Rapport termites (hangar F et hangar éclairage public)
- 3.6 Diagnostic sécurité incendie (hangar F et hangar éclairage public)
- 3.7 Etude géotechnique préalable G1 ES + PGC relative au projet de renouvellement urbain

Et à titre informatif :

- 3.8 CCTP Lot Désenfumage + Avis technique sur CCTP

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=610922&orgAcronyme=PP273>

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats **au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6. Niveaux minimaux de capacités professionnelles, techniques et financières requis

Le candidat devra justifier d'au moins 3 références au cours des 5 dernières années en réalisation de travaux de couverture et de dispositifs de désenfumage (réhabilitation ou neuf).

Le candidat devra justifier des compétences suivantes dans la composition de son équipe :

- Bureau d'études Généraliste
- Désenfumage / SSI

À son appréciation, le candidat peut choisir de proposer des cotraitants ou sous-traitants pour présenter des compétences spécifiques sur des sujets particuliers notamment sur la mission DIAG (ex : inspection et relevé des toitures).

Le chiffre d'affaires annuel moyen minimum requis pour le mandataire est de 30 K € HT.

Article 7. Présentation de la candidature et de l'offre

L'offre sera entièrement rédigée en langue française et exprimée en EURO.

Si l'offre est rédigée dans une autre langue, elle sera obligatoirement accompagnée d'une traduction en français ; certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 Pièces de la candidature à produire

A – FORMULAIRES DC1 (lettre de candidature) **et DC2** (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

1. Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 de Code de la Commande Publique.
2. Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner.
3. Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
4. Les renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat tels que prévus aux articles R2142-6 à 12 du Code de la Commande Publique :

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet de la consultation, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
5. Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat tels que prévus aux articles R 2142-13 et 14 du Code de la Commande Publique :
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Indication des titres d'études et professionnels des membres de l'équipe candidate, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
 - Les justificatifs des qualifications professionnels seront joints (certificats de qualification OPQIBI ou OPQTECC ...) La preuve de la capacité des candidats pourra être apportée par tout moyen (qualifications ou références attestant de la capacité technique et de la compétence de l'opérateur à réaliser les prestations objet du marché). Le candidat peut demander que soit pris en compte celles d'un ou plusieurs sous-traitants.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Documents qui seront à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché :

- **Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail**
- **Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus.**

Le délai imparti par l'acheteur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7.2 Pièces de l'offre à produire

Chaque concurrent devra produire un projet de marché comprenant :

1. L'acte d'engagement (AE) dûment complété et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ainsi que ses annexes dont la DPGF fournie à la consultation complétée avec les éléments financiers pour chaque élément de mission.
2. Le cahier des clauses particulières (CCP) : cahier joint à accepter sans aucune modification daté et signé.
3. Un mémoire technique comprenant :

3.1 - Une note sur la méthodologie et l'organisation

Le candidat exprimera la façon dont il envisage la réalisation des études (dont les méthodes d'investigations en phase diagnostic) d'une part, et la conduite des travaux d'autre part, sur le plan méthodologique et organisationnel, en sous-détaillant par élément de mission et en fournissant notamment les éléments suivants :

- des exemples de livrables ou extraits de livrables en adéquation avec les besoins du marché ;
- un organigramme identifiant nominativement les membres et fonctions de l'équipe mobilisable ;
- un chronogramme des ressources (planning ressourcé) pour la réalisation des divers éléments de missions conformément aux délais du marché ;
- le cas échéant, les modalités d'organisation entre co-traitants.

3.2 – Une note de compréhension

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Le candidat identifiera les enjeux de l'opération, l'appréhension du chantier et les principes envisagés pour y répondre. La note précisera en outre les objectifs de la mission MOE, en proposant une analyse des risques (programme, planning, coût, ...) et des réponses apportées pour la sécurisation des risques identifiés.

3.3 - Une note environnementale et engagements RSE du candidat en rapport avec le projet du maître d'ouvrage.

Le candidat précisera dans son mémoire technique dans un volet identifié, l'ensemble des mesures prises en vue de participer à une meilleure protection de l'environnement et à veiller à sa responsabilité sociétale (réduction empreinte carbone, déplacements professionnels, digitalisation des process, gestion des déchets, actions égalité femme-homme, politique en termes de bien-être au travail, politique inclusive et pratiques solidaires, ...).

4. L'attestation de visite du site

7.3 Précisions sur la présentation de la candidature et de l'offre

- Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.
- **Le concurrent veillera à préciser à l'acte d'engagement une adresse électronique valide et consultée quotidiennement.**
- Avant de procéder à l'examen des offres, si l'on constate que des pièces de la candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours.
- En cas d'absence du CCP signé et daté, l'acheteur pourra demander au candidat de régulariser son offre dans un délai de 2 jours. Cette régularisation ne devra pas modifier les éléments substantiels de l'offre (prix, délais, etc.).
- Toute offre incomplète pourra être immédiatement écartée.
- **La remise des documents en pdf issus des documents source Word ou Excel sera appréciée (plutôt qu'un scan des documents)**
- Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
- Si les offres sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.
- Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du soumissionnaire entre l'acte d'engagement et la DPGF, celui-ci sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, d'absence de réponse ou de réponse hors du délai imparti dans le courrier de demande de l'acheteur, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Nota : L'attention des concurrents est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses particulières, ils doivent le préciser à l'Acte d'Engagement.

Article 8. Examen des candidatures et jugement des offres

Sous réserve d'avoir produit toutes les pièces et de ne pas faire l'objet d'une interdiction de soumissionner, seront recevables les candidatures des candidats qui satisfont aux niveaux minimaux de capacité professionnelles, techniques et financières requis figurants à l'article 6 du présent règlement.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-2, R2152-1 à 8 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Qualité méthodologie et organisation (N1)	15%

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Critères	Pondération
2- Qualité compréhension (N2)	15%
3- Qualité environnementale et RSE (N3)	10%
4- Prix des prestations (N4)	60%

1 - Qualité méthodologie et organisation (N1) : 15% appréciée au regard du point 3.1 du mémoire technique décrit à l'article 7.2 ci-dessus.

2 – Qualité compréhension (N2) : 15% appréciée au regard du point 3.2 du mémoire technique décrit à l'article 7.2 ci-dessus.

3 – Qualité environnementale et RSE (N3) : 10% appréciée au regard du point 3.3 du mémoire technique décrit à l'article 7.2 ci-dessus.

4 - Prix des prestations (N4) : 60% appréciée au regard de l'offre financière

$$N4 = 60 \times (P_{\min} / P)$$

Le jugement du prix se base sur l'offre de prix $P = \text{Tranche Ferme} + \text{Tranche Optionnelle 1}$.

Où $P_{\min}$ est l'offre de prix la moins élevée (une fois écartée, d'une part, toute offre susceptible d'être anormalement basse, inappropriée, irrégulière ou inacceptable et, d'autre part, les prestations complémentaires éventuellement proposées), et P est le coût de l'offre considérée.

Le jugement portera sur le montant total des missions figurants à l'acte d'engagement.

L'offre sera jugée sur le total des tranches.

Article 9. Déroulement en cas de négociation

Après analyse des offres, l'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales ou procéder à une phase de négociation.

L'acheteur se réserve le droit de négocier avec au maximum les 5 premiers candidats au classement des offres initiales. L'acheteur pourra éliminer progressivement des offres.

En cas de négociation, elle sera engagée librement et conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les concurrents.

Elle prendra la forme d'échanges avec le ou les concurrents retenus pour négocier. Les soumissionnaires devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiquées dans les échanges.

A l'issue des négociations, les soumissionnaires remettront leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les soumissionnaires.

L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères et la même pondération que pour l'offre initiale.

Le classement final sera établi sur cette base.

Article 10. Conditions de remise des offres

TRANSMISSION ELECTRONIQUE UNIQUEMENT

La transmission des offres se fera **uniquement** via la plate-forme demat-ampa.fr

<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=610922&orgAcronyme=PP273>

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Elles doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, seront immédiatement écartées (horodatage de la plateforme faisant foi).

Le dépôt électronique doit être terminé avant la date et heure limites indiquées dans la page de garde du présent Règlement de la consultation.

Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis via la plateforme ou sur support physique électronique transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du concurrent et l'identification de la procédure concernée, à l'adresse suivante : SRIA 111 cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux.

Si le concurrent adresse plusieurs plis différents, seul le dernier pli reçu, dans les conditions du présent règlement sera examiné.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (word, excel, pdf).

Pour les pièces pour laquelle une signature est exigée, les modes de signature suivants sont acceptées :

1. Signature manuscrite

La signature scannée des documents est acceptée pour la transmission de l'offre. L'exemplaire manuscrit original sera demandé seulement à l'attribution.

2. Signature électronique

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, les concurrents devront utiliser une signature électronique conforme aux exigences du règlement n° 910/2014 du 23 juillet 2014 dit "eIDAS" relatives à la signature électronique avancée reposant sur un certificat qualifié.

Le certificat devra être en cours de validité à la date de la signature. Les frais de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque concurrent.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le concurrent est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque concurrent.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le concurrent concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux concurrents de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Pour toute difficulté dans l'utilisation de la plate-forme les concurrents sont invités à contacter le service de support technique de la plateforme.

Article 11. Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront faire parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par l'intermédiaire du module question/réponse de la plateforme.

Aucun renseignement ne sera communiqué oralement aux soumissionnaires.

Règlement de Consultation

Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement de l'Université de Bordeaux

Adresse postale : 111, cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux – Tel : 05 64 10 19 90

SAS au capital de 2 538 934 euros | n° siret : 521 530 113 00021

Une réponse sera alors adressée au plus tard **6 jours** avant la date limite de réception des offres.

Article 12. Voies et délais de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 rue du Tastet - CS 21490
33063 BORDEAUX Cedex

Les voies de recours ouvertes aux concurrents sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.